

Bureau du 15 avril 2002

Décision n° B-2002-0516

objet : **Autorisation de déposer les demandes de permis de démolir et de construire ainsi que les déclarations de travaux**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments -service bâtiment- vient de faire parvenir au Bureau une nouvelle liste de demandes de permis de démolir, de construire ainsi que les déclarations de travaux.

En ce qui concerne les demandes de permis de démolir, il s'agit de biens du domaine privé de la Communauté urbaine acquis en vue d'opérations d'urbanisme ou de voirie susceptibles d'être démolis dans les prochains exercices.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de démolir, permis de construire ainsi que les déclarations de travaux. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé au Conseil d'autoriser monsieur le président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

*** Déclaration de travaux :**

Lyon 8° :

- 7, rue des Alouettes (élargissement de voirie - permis de clôture)
- 10, rue des Lilas (élargissement de voirie - permis de clôture)

*** Permis de démolir :**

** Craonne :*

- 48, rue de Verdun (élargissement voirie)

** Neuville sur Saône :*

- 2, chemin de la Blanchisserie (urbanisme - construction)

** Saint Priest :*

- chemin du Lortaret (opération d'urbanisme)

*** Permis de construire :**

** Lyon 7° :*

- 117, rue de Gerland (aménagement de rez-de-chaussée avec modification de façades) ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir, de permis de construire et les déclarations de travaux précitées ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,